



**DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
D'ALSACE**

Division de Strasbourg

Strasbourg, le 21 décembre 2005

Monsieur le directeur du centre nucléaire
de production d'électricité de Fessenheim
BP n°15
68740 FESSENHEIM

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de Fessenheim
Inspection n° INS-2005-EDFFSH-0018 du 06/12/2005
Thème : Rejets avec prélèvements d'effluents liquides

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n°93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection inopinée a eu lieu le 6 décembre 2005 au centre nucléaire de production d'électricité de Fessenheim sur le thème «Rejets avec prélèvements d'effluents liquides».

Suite aux constatations faites à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection inopinée du 6 décembre 2005 portait sur le thème des rejets et avait pour but de vérifier le respect de la réglementation concernant les rejets liquides, chimiques et radiochimiques de la centrale nucléaire de Fessenheim. Les inspecteurs étaient accompagnés de trois personnes d'un laboratoire indépendant d'EDF chargées de prélever des échantillons d'eau. Les inspecteurs ont tout d'abord examiné les prévisions de rejets du site pour la journée. Ils ont décidé, au vu des informations apportées par l'exploitant, de faire procéder, d'une part à des prélèvements d'eau avant rejet dans la bache SXS 01 contenant des effluents de type « exhaure » et, d'autre part de prélever, au moment du rejet, des échantillons d'eau dans le Grand Canal d'Alsace, au niveau du point de rejet de la centrale ainsi qu'en amont et en aval de ce point. Les inspecteurs ont assisté au prélèvement dans la bache SXS 01 par un agent d'EDF. Ils se sont assurés du bon déroulement des prélèvements dans le Grand Canal d'Alsace effectués par le laboratoire indépendant.

Aucun écart n'a été constaté lors de cette inspection.

A. Demandes d'actions correctives

Aucune demande d'action corrective.

B. Compléments d'information

♦ Communication des résultats des analyses sur les échantillons d'eau prélevés.

Lors de l'inspection, quatre échantillons d'eau prélevés dans la bêche SXS en amont au point de rejet et en aval dans le Grand Canal d'Alsace ont été conservés pour analyse par vos soins. Une liste des paramètres à analyser a été remise.

Demande n°B.1 : ***Je vous demande de me communiquer les résultats des analyses physico-chimiques et radiologiques des échantillons que vous avez conservés afin que je puisse les comparer avec ceux fournis par le laboratoire indépendant.***

♦ Paramètres suivis par les stations situées au niveau du canal d'Alsace

Demande n°B.2 : ***Je vous demande de me communiquer les relevés effectués par les stations situées au niveau du Grand Canal d'Alsace pour la journée du 6 décembre (de 8h à 18h).***

♦ Chaîne de mesure SEO 01MA

Lors de l'inspection, il a été indiqué que la chaîne de mesure SEO 01MA n'est plus en exploitation.

Demande n°B.3 : ***Je vous demande de me communiquer les raisons de l'arrêt de cette chaîne de mesure.***

C. Observations

C.1 Lors de la visite au point de prélèvement amont, l'étanchéité d'une connexion de deux rallonges électriques posées au sol, était faite à l'aide d'un gant. Il est souhaitable d'utiliser du matériel conforme pour garantir une étanchéité aux intempéries.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amenés à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser pour chacun l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le directeur régional
Le chef de division

SIGNÉ PAR

Guillaume WACK